



**Le Congrès Français de Psychiatrie délivrera en juin 2021
7 bourses de recherche, de 5.000 euros chacune,
dont 6 en priorité pour les psychiatres et internes en psychiatrie,
et 1 pour toute personne travaillant dans le domaine de la recherche
en santé mentale.**

Le **Congrès Français de Psychiatrie** souhaite favoriser la recherche de qualité en psychiatrie des pays Francophones.

Dans cette optique, pour la 7^e année consécutive, AVIESAN (qui regroupe entre autres l'INSERM, le CNRS, le CEA, les CHRU et l'Institut Pasteur) s'associe au CFP pour proposer **6 bourses** finançant l'année recherche pour des psychiatres ou des internes en psychiatrie, et **1 bourse** pour tout étudiant travaillant dans le domaine de la Santé Mentale.

Ces sept bourses sont proposées pour des étudiants désirant effectuer un Master 2 pendant l'année universitaire 2021/2022.

Les personnes potentiellement intéressées adresseront leur projet de recherche [via le formulaire disponible sur le site](#) avant le **lundi 17 mai 2021**.

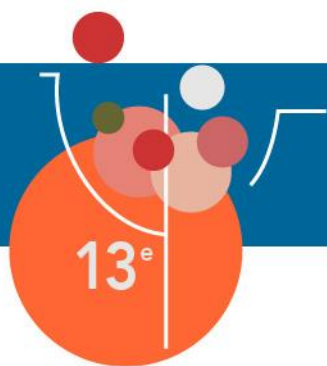
Les projets seront évalués par deux rapporteurs du comité de sélection, et l'annonce des 7 projets sélectionnés par l'ensemble du comité de sélection sera faite individuellement à la fin du mois de juin 2021.

Les sept bourses sont de **5.000 euros chacune**.

Les candidats s'engagent à se désister en cas d'obtention d'un financement substantiel de son année recherche par un autre organisme (type année recherche ou bourse FRM).

Comité de sélection :

Bruno Aouizerate (Bordeaux), Philippe Courtet (Montpellier), Bruno Étain (Paris), Bruno Falissard (Paris), Raphaël Gaillard (Paris), Philip Gorwood (Paris), Emmanuel Haffen (Besançon), Luc Mallet (Créteil), Maria Melchior (Paris), Charles Edouard Notredame (Lille), Diane Purper-Ouakil (Montpellier), Carmen Schröder (Strasbourg), Pierre Vidailhet (Strasbourg)



La sélection des projets s'effectuera sur les critères suivants :

- 1- Adéquation du protocole de recherche avec la thématique « santé mentale »
- 2- Faisabilité technique du projet
- 3- Qualité scientifique et originalité du projet
- 4- Qualité du candidat et de son encadrement

Prenant en compte ces critères, le comité de sélection décidera seul de l'attribution des financements*.

L'aide s'élève à 5.000 euros pour l'année universitaire du Master 2.

L'aide ne sera versée qu'après établissement d'une convention de reversement et suite à la réception de l'attestation sur l'honneur de l'étudiant de se consacrer à temps plein au projet de recherche lors de son stage. L'aide sera versée à l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil avec un engagement du directeur sur le versement de la totalité de la bourse au bénéficiaire.

Un rapport scientifique des travaux de recherche effectués est requis à la fin de stage. De plus, la publication qui en découlera devra (1) être envoyée au comité de sélection, et (2) devra signaler dans les remerciements le soutien financier du CFP.

Une même équipe de recherche (service clinique, équipe ou unité de recherche, hôpital...) peut déposer plusieurs projets de recherche, chacun avec des étudiants et des directeurs différents, mais il ne sera pas possible d'être financé de plus d'une bourse par équipe.

Le projet déposé comportera :

- 1- Un formulaire complété, daté et signé par le responsable de l'étudiant, dont le pdf sera envoyé par mail.
- 2- Curriculum vitae de l'étudiant en Master II (2 pages maximum)
- 3- Curriculum vitae du responsable de l'étudiant, en charge de son encadrement, de 5 pages maximum, et comprenant ses publications.
- 4- Description du projet de recherche de 3 pages maximum incluant les éléments motivant la demande d'un étudiant stagiaire pour les besoins du projet de recherche et vingt publications maximum
- 4- Une lettre d'engagement du ou des responsable(s) de l'étudiant pour la prise en charge et l'encadrement de l'étudiant pendant son stage et l'engagement à reverser l'aide entièrement au candidat.
- 5- Attestation sur l'honneur de l'étudiant (1) de se consacrer à temps plein au projet de recherche de son stage si le financement est obtenu, (2) de pas cumuler la bourse avec un salaire ou une aide à temps plein sur 1 an déjà obtenue (année recherche, bourse FRM, bourse Pasteur, ...), (3) d'envoyer un court rapport (deux pages) de fin d'étude lorsque l'année de Master 2 est terminée et (4) l'engagement de citer le Congrès Français de Psychiatrie dans les remerciements dans toute publication reliée au travail subventionné.

Soumission en ligne avant le lundi 17 mai 2021

- Selon le nombre de propositions reçues, et le classement des propositions, le jury se réserve le droit d'augmenter le nombre de bourse aux candidats non interne/psychiatre.



FORMULAIRE D'INFORMATION

Responsable de l'étudiant, chargé de son encadrement pendant le stage

NOM, Prénom : _____

Titre : _____

Fonction : _____

Laboratoire : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Responsable du laboratoire d'accueil de l'étudiant

NOM, Prénom : _____

Titre : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Laboratoire d'accueil

Titre du laboratoire d'accueil : _____

Institution : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____



Informations sur l'étudiant

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Intitulé du Master 2 : _____

Nom du responsable du Master2 : _____

Ecole doctorale : _____

Ville : _____

Projet de recherche dans lequel s'impliquera l'étudiant

Titre du projet de recherche : _____

Projet de recherche

Introduction (rationnel de l'étude, 1 page maximum)

Hypothèse (un paragraphe)

Méthode (2 pages maximum)

Références (20 maximum)